

2025_63_Jurys_Examens_DESU_Magistère_Droit_Journalisme_Communication

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Etablissement,

ARRETE :

Article 1 :

Le jury du Diplôme d'Etudes Supérieures Universitaires **Magistère Droit Journalisme et Communication** est composé comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : M. Pierre **BENTATA**

Suppléant(e) : M. Gil **CHARBONNIER**

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

- Membre titulaire : Mme Séverine **BATTESTI PARDINI** / Suppléant : M. Damien **FROSSARD**

Article 2 : Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence , le 13/11/2025



Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique